



UNSa CE Juin

Un début de Comité d'Établissement plutôt houleux...avec la présence de Délégués Syndicaux qui, d'après la Direction n'ont pas à être là... suspension de séance... les accords se suivent mais ne se ressemblent pas... L'Établissement qui souhaite aborder le sujet sur l'organigramme de la nouvelle région accepte leur présence afin de ne pas bloquer le débat.

Que dire : Nous prenons acte que l'Établissement, pour avancer sur certains sujets, est prêt à accepter tout et n'importe quoi... Allons-y alors !!!

L'organigramme

Dans un 1^{er} temps, la Direction précise qu'il s'agit bien ici de l'organigramme de la Direction Régionale et non pas de l'organigramme et de l'organisation de la région et qu'à ce stade, il n'y aura pas de modifications qui pourraient être « cachées » à l'ensemble du personnel.

La stabilisation des chefs de services, des adjoints et des responsables d'équipes est souhaitée par la Direction Régionale au 1^{er} octobre 2016 : concrètement, pour une meilleure transparence, seront diffusés les postes sur la BDE fin juillet début août pour un mois de diffusion et de positionnement possible. La CPLU est prévue le 27 septembre.

Pour les agents, dont les activités sont conservées, seront automatiquement repositionnés (sans passage auprès de la BDE), sur le service en charge de l'activité réalisé.

La Direction Régionale réaffirme qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée. Nous parlons plutôt de mobilité professionnelle ou de transfert ... Les agents continueront donc d'exercer leur activité là où ils les exercent actuellement. Toutes les activités seront pleinement exercées par effet miroir dans les 2 régions.

Aujourd'hui des choix stratégiques ont été fait, nécessitant la création de services, comme la Qualité de Vie au Travail (QVT) ou l'Immobilier qui devient un service à part entière.

Un CHSCT est convoqué sur le même sujet le 22 juillet et doit rendre, comme le CE, son avis.

Parallèlement à cela, une « Equipe ressource » constituée d'experts RH sera en appui auprès des managers et de leurs équipes.



vous apporte tous les mois le compte-rendu de la réunion avec la Direction, ainsi que les positions de l'UNSA sur les différents thèmes.

Ce mois-ci :

Information sur l'organigramme de la nouvelle région

Information sur les principes directeurs portés par la note « Une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité »



Permanence téléphonique UNSa:

vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées ...

Vos élus et représentants syndicaux UNSa sont à votre écoute

le mardi et vendredi, de 9h à 17h au 05 62 16 78 11

le lundi et jeudi de 9 h à 17 h 00 au 04 99 54 95 07

Coordonnées :

UNSA Pôle Emploi

**38 bis, rue Louis Plana
31500 Toulouse**

UNSa Pôle Emploi

1350 avenue Albert Einstein 34000 Montpellier

Depuis bien longtemps, l'UNSa avait demandé à la Direction Régionale d'anticiper les questionnements de nos collègues des structures.

Malheureusement, l'Etablissement nous propose un calendrier trop court entre information et diffusion des postes, des informations floues, pas de relevé d'activité permettant de connaître réellement les tâches de chacun et une visibilité plutôt restreinte de l'avenir... La présentation de cet organigramme ne permet pas d'analyser les impacts de la « fusion » des services : un organigramme détaillé aurait été nécessaire.

Pour l'UNSa, l'organigramme n'est pas assez structuré afin de rendre un avis convenable. Il manque réellement des compléments d'informations : le nombre d'agents qui seront transférés? Quel plan d'action mis en place ? Quel accompagnement aussi ? Quels seront les activités de chacun ?

Trop de question nous amènent à nous associer clairement sur la demande de mise en place d'une **Commission de Suivi**. Soyons clairs, cette commission permettra d'analyser et de suivre le nombre d'agents qui vont changer d'activité et de faire un focus sur les transferts vers un autre service même si cela est à la marge.

L'UNSa s'est donc engagé à donner un avis le mois prochain sur l'organigramme et nous reviendrons, plutôt en fin d'année, sur l'organisation des services après la nomination des responsables.

Information sur les principes directeurs portés par la note « Une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité »

Où et comment mettre en place Pôle Emploi 2020 sans trop donner d'informations... Car, pour l'UNSa, même si ce projet s'inscrit, sans aucun doute dans la continuité du projet stratégique de la convention tripartite en cours, celui-ci a été travaillé et présenté, sans rentrer dans les détails que l'ensemble des agents attendent avec impatience.

Nous avons en fait un cadre, avec 3 grands thèmes sur lesquels reviendrons un peu plus tard, décrivant les orientations pour une organisation simplifiée du réseau et de la délivrance de services.

L'UNSa reste favorable à un service personnalisé de proximité pour tous les usagers de Pôle Emploi, Demandeurs ou Employeurs, mais à quel prix ?

Les sujets les plus sensibles, comme les A2S, les bi-compétents, les Pôle Appui et Gestion, ou autres... semblent tout simplement être noyés dans la « masse » et l'UNSa regrette que de tels sujets ne puissent pas être défendus individuellement et non pas dans une globalité d'organisation.



Permanence téléphonique UNSa:

vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées ...

Vos élus et représentants syndicaux UNSa sont à votre écoute

le mardi et vendredi,
de 9h à 17h
au 05 62 16 78 11

le lundi et jeudi
de 9 h à 17 h 00
au 04 99 54 95 07

Coordonnées :

UNSA Pôle Emploi

38 bis, rue Louis
Plana
31500 Toulouse

UNSa Pôle Emploi

1350 avenue Albert
Einstein 34000
Montpellier

Ce sont encore les agents qui vont pâtir d'une mise en place effectuée dans la précipitation et dans un climat de soumission et d'inquiétude.

Pour l'UNSa, même si ce projet reste flexible, région par région, nous aurions souhaité plus de constance sur l'accompagnement dont la mise en place nous semble pour l'instant assez floue.

C'est pour cela que l'UNSa s'est associé à l'ensemble des organisations syndicales pour demander à la Direction Régionale la mise en place d'une réunion « multilatérale » afin de définir et d'obtenir en CE, une « information » et « consultation » sujet par sujet et non pas de devoir donner un avis dans sa globalité.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'informations.

Cependant, sans entrer dans le détail, nous avons décidé de vous présenter, les 3 thèmes développés dans ce projet.

1 Renforcer la personnalisation des services rendus en agence

Continuer la spécialisation du conseiller sur ces domaines d'activité :

- l'accueil physique et téléphonique ;
- l'indemnisation ;
- le suivi des demandeurs d'emploi ;
- l'accompagnement des demandeurs d'emploi (dont l'orientation spécialisée) ;
- la relation entreprise (dont la MRS) ;
- le contrôle de la recherche d'emploi.

2 Conforter le rôle central de l'agence de proximité

Fournir aux conseillers l'appui nécessaire à leur activité *via* les plateformes de services d'appui mutualisés et les Pôles d'Appui Gestion.

Une étude devra également examiner l'hypothèse d'organisation suivante :

- les plateformes auraient vocation à prendre en charge, pour toutes les agences qu'elles servent, les activités qui ne concourent pas directement aux services personnalisés et qui peuvent être mutualisées ;

- les pôles appui existant auraient, quant à eux, vocation à se centrer sur les activités qui seront identifiées comme nécessaires à la bonne gestion de l'agence et devant être effectuées sur place et non à distance.



Permanence téléphonique UNSA:

vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées ...

Vos élus et représentants syndicaux UNSa sont à votre écoute

**le mardi et vendredi,
de 9h à 17h
au 05 62 16 78 11**

**le lundi et jeudi
de 9 h à 17 h 00
au 04 99 54 95 07**

Coordonnées :

UNSA Pôle Emploi

**38 bis, rue Louis
Plana
31500 Toulouse**

UNSa Pôle Emploi

**1350 avenue Albert
Einstein 34000
Montpellier**

Les Directions Territoriales renforcent leur appui aux directeurs d'agence en matière de management de projets. Elles garantissent l'effectivité et l'appropriation des différentes évolutions en matière de fonctionnement, d'offre de services et de système d'information.

Quatre missions principales d'appui verront ainsi le jour :

- *l'appui au management des projets ;*
- *l'appui au management des partenariats et des relations extérieures ;*
- *l'appui au management de la performance opérationnelle ;*
- *l'appui à la gestion et au pilotage RH.*

A noter que des regroupements de DT pourront être organisés.

3 Franchir ensemble une nouvelle étape de la transformation digitale

Les objectifs sont :

- d'intégrer plus avant le digital dans nos activités quotidiennes pour améliorer la qualité des services rendus;
- d'enrichir encore les services en ligne à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Aujourd'hui, s'est tenu un Comité d'Etablissement riche en échanges et dont la sensibilité des sujets présentés n'a pas permis d'aborder tous les thèmes de l'ordre du jour.

Le 19 juillet, se tiendra à Montpellier, la poursuite du Comité d'Etablissement, ou, entre autre des décisions complémentaires doivent être prises pour les dotations enfants.